

LISTE DES MEDECINS HABILITES

Nous, Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Guéret (Creuse23)

Vu la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant sur la réforme de la protection juridique des mineurs et majeurs et modifiant le Code de Procédure civile,

Vu les dispositions du décret n°2008-1276 du 5 décembre 2008 relatif à la protection des mineurs et majeurs et modifiant le Code de Procédure civile,

Vu l'article 431 du Code civil en vigueur au 16 février 2015 et l'article 1219 du Code de Procédure civile,

Établissons, ainsi qu'il suit la liste, remise à jour au 9 février 2023, des médecins habilités à délivrer des certificats relatifs à la constatation de l'altération des facultés mentales ou corporelles de personnes majeurs susceptibles d'être l'objet d'une mesure de protection dans les termes de la loi sus-visée ;

NOM	ADRESSE	VILLE	SPECIALITÉ	TELEPHONE MAIL
Docteur CHIHA Foudil	Clinique de Viersat 22, rue Chatelguyon	23170 VIERSAT	Psychiatre	05 55 65 72 97
Docteur RIPP Alain	9 bis, boulevard Emile Zola	23000 GUERET	Psychiatre	05 55 41 89 56
Docteur VARLET Patrick	10, boulevard Emile Zola	23000 GUERET	Généraliste	06 07 89 01 55
Docteur BOUYSSSE Anne-Marie	Esat James Maraugé Domaine de la Prade	23300 LA SOUTERRAINE	Psychiatre	06.18.12.60.08

Le Procureur de la République,